

## Appel à projet pour des biens sans maîtres quartier du Hamel (Parcelles BR18 pour 630m<sup>2</sup> et BR 14 pour 833m<sup>2</sup>)

La Municipalité de ROTS a réalisé les différentes formalités et procédures nécessaires à l'acquisition des « Biens sans maîtres » à savoir les terrains ayant appartenu à M. Pierre LANTIER décédé le 23 novembre 1978 et dont aucun héritier n'a été identifié.

Suite au Conseil Municipal du 21 Novembre, la Municipalité a décidé de faire un « appel à projet » pour ces parcelles de 833m<sup>2</sup> et 630m<sup>2</sup> (plan ci-dessous) laissées à l'abandon depuis plusieurs décennies. Ce projet serait réservé, au moins dans un premier temps, aux habitants de ROTS inscrits sur les listes électorales.

Le plan ci-dessous montre l'emplacement des 2 parcelles



A titre obligatoire nous avons consulté les Domaines pour avoir l'estimation de ces parcelles situées en zone urbanisable. Nous avons reçu le prix indicatif de 117 000 € pour 1463 m<sup>2</sup> correspondant à la superficie des 2 parcelles soit 80€/m<sup>2</sup>.

La première approche exprimée en Conseil Municipal n'est pas de faire une opération immobilière ni financière (comme une vente aux enchères). Cela n'aboutirait qu'à une urbanisation dense peu adaptée à l'environnement actuel.

**Le but est donc de recevoir des suggestions d'habitants qui seront analysée(s) par la commission d'appel d'offres.** Il sera ensuite voté en CM si nous nous orientons vers l'appel à projet retenu ou vers une vente (dont les modalités seraient définies le moment venu).

La proposition pour ces parcelles BR 18 & 14 est donc de faire cet appel à projet et d'attendre ce qui sera proposé avant d'aller plus loin dans le choix et la délibération qui en découlerait.

Merci de faire votre proposition « appel à projet » pour ces 2 parcelles BR 14 & 18 pour le **vendredi 17 Février à 12H00** sous double enveloppe (à remettre à Sophie LECLERC, notre secrétaire), la seconde enveloppe ne sera ouverte que par la commission d'appel d'offre au cours de la réunion consacrée à ce sujet.

Le 4 janvier 2022

Le Maire

Michel BOURGUIGNON

